

Focus «Durable» en e-gestion de patrimoine

PostFinance distingue trois types de placements financiers: les conventionnels, les responsables et les durables. Les placements conventionnels ne tiennent pas compte des facteurs de durabilité ou des critères ESG. Les placements responsables mettent l'accent sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gestion d'entreprise (les «critères ESG») dans le cadre du processus d'investissement classique et tiennent compte des répercussions potentielles sur la performance des placements. Les placements financiers durables visent un effet mesurable sur la durabilité. Autrement dit, les placements financiers doivent être compatibles avec un ou plusieurs objectifs de durabilité ou contribuer à leur réalisation.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la feuille d'information «Produits financiers durables et responsables».



Objectif du focus de placement «Durable»

Le focus «Durable» de l'e-gestion de patrimoine fait partie de la catégorie des solutions de placement durables et est compatible avec l'objectif Zéro émission nette pour le climat d'ici 2050. Celui-ci se compose des éléments suivants:

- Aucun investissement n'est réalisé dans des entreprises ou des États qui ont un impact négatif grave sur le climat.
- La transition vers une économie respectueuse du climat est encouragée de manière ciblée: les investissements sont réalisés dans des entreprises et des États qui se fixent des objectifs climatiques crédibles et vérifiables, mettent en œuvre efficacement les mesures correspondantes et sont par conséquent en voie de transformation.
- Les investissements sont réalisés dans des solutions, ce qui permet de promouvoir les entreprises et les États qui proposent déjà des produits et des services respectueux du climat ou, dans le cas des États, qui disposent de conditions-cadres respectueuses du climat.

Composition

Le focus «Durable» se compose de différents fonds de placement et ETF gérés par des asset managers externes et mettant en œuvre un objectif de réduction climatique visant le Zéro émission nette. PostFinance a mis en place un processus de sélection rigoureux afin de garantir le respect de l'objectif Zéro émission nette pour le climat et d'obtenir une opportunité de rendement conforme au marché. Pour des raisons de durabilité, nous renonçons actuellement à investir dans l'or. Les instruments financiers sélectionnés disposent de leur propre politique d'engagement et d'exercice des droits de vote, grâce à laquelle ils influencent les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés afin qu'elles atteignent l'objectif Zéro émission nette.

La politique climatique suisse vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Pour y parvenir, les émissions suisses de gaz à effet de serre doivent être réduites à zéro émission nette d'ici 2050.

Processus de sélection

PostFinance a défini un processus de sélection à plusieurs niveaux afin de n'intégrer dans le focus «Durable» que des instruments financiers qui poursuivent de manière crédible l'objectif Zéro émission nette pour le climat et offrent des opportunités de rendement conformes au marché. Le graphique ci-contre explique le processus de sélection. Une fois la stratégie de placement définie, la deuxième étape consiste à vérifier les critères minimaux. Ceux-ci garantissent que seuls les instruments financiers avec un objectif de réduction climatique sont pris en compte.

Critères minimaux

- Objectif de réduction climatique: l'instrument financier doit suivre un objectif de réduction climatique contraignant. Cela signifie que le gestionnaire de fortune contrôle régulièrement la réalisation des objectifs et met en œuvre les mesures correspondantes afin de garantir l'objectif Zéro émission nette.
- Couverture: le parcours de réduction climatique et les objectifs doivent s'appliquer à au moins 80% de tous les fonds investis.
- Vérification de l'objectif Zéro émission nette pour le climat: l'asset manager doit vérifier au moins une fois par an si l'objectif Zéro émission nette pour le climat défini a été atteint pour l'instrument financier.
- Publication de l'impact sur le climat: l'asset manager doit publier l'impact sur le climat pour l'instrument financier.
- Stewardship: pour les placements en actions, l'asset manager doit suivre une politique de stewardship accessible au public. Cette politique décrit la responsabilité de l'asset manager d'exercer une influence active sur les entreprises. Cela comprend l'exercice du droit de vote, le dialogue avec les entreprises sur les questions climatiques ainsi qu'une stratégie d'escalade si les objectifs ne sont pas atteints.
- Exclusions: les instruments financiers ne doivent pas investir dans le charbon, le pétrole et le gaz (seuil de chiffre d'affaires: 5%).
- Approches d'investissement durable: outre les exclusions, au moins trois autres approches d'investissement durable sont suivies.

1. Définition des stratégies de placement

Pour commencer, les objectifs et les directives de placement sont définis.

2. Contrôle des critères minimaux

Dans le cadre d'un processus de sélection à plusieurs niveaux, PostFinance identifie les instruments qui investissent dans une catégorie de placement prédéfinie (p. ex. pour le domaine Actions Suisse). PostFinance veille à ce que seuls les instruments financiers qui remplissent les critères climatiques fixés soient intégrés dans le groupe de référence.

(Ces critères comprennent notamment un objectif de réduction climatique contraignant, la publication de l'impact sur le climat, l'exclusion des combustibles fossiles, un stewardship actif ainsi que d'autres approches durables.)

3. Évaluation et sélection au moyen de la méthodologie climatique

Tous les instruments présélectionnés sont évalués à l'aide d'une méthodologie climatique développée par PostFinance qui mesure la crédibilité de l'orientation climatique. En outre, des indicateurs financiers quantitatifs tels que la volatilité, le rendement et d'autres indicateurs qualitatifs relatifs aux fonds / ETF sont intégrés. L'instrument le plus approprié est sélectionné sur la base de ces chiffres clés.

Dans un troisième temps, sur la base de l'analyse des critères minimaux, tous les instruments financiers présélectionnés sont classés à l'aide de la méthodologie climatique développée en interne. Celle-ci évalue dans quelle mesure le fonds/ETF et l'asset manager externe sont crédibles par rapport à l'objectif Zéro émission nette pour le climat. Plus la crédibilité est élevée, plus la valeur l'est aussi. Pour ce faire, la qualité du parcours de réduction de l'asset manager externe, l'objectif de réduction climatique de l'instrument financier, mais aussi la qualité des exclusions ou des activités de stewardship sont analysées en détail. Pour chacun de ces critères, PostFinance définit un nombre maximal de points. Les critères sont pondérés différemment et influencent la valeur climatique finale en conséquence. Les pondérations varient en fonction de la catégorie de placement.





Par exemple, aucun droit de vote ne peut être exercé dans les fonds obligataires. La méthodologie climatique sert de base à la réalisation de l'objectif Zéro émission nette pour le climat. PostFinance vise ainsi à avoir un impact sur les entreprises (c'est-à-dire un impact sur le climat par l'intermédiaire des entreprises du portefeuille).

Validation et contrôle de plausibilité de l'objectif Zéro émission nette pour le climat

Lors de la validation, nous vérifions chaque année si les informations fournies par l'asset manager (sur l'instrument financier, les exclusions et les activités de stewardship) sont toujours valables et si la méthodologie climatique reste plausible. Si nous constatons un non-respect des critères minimaux, nous contactons l'asset manager et exigeons que des mesures soient prises afin que les critères minimaux soient à nouveau respectés. Dans le cas où le statut ne s'améliore pas dans un délai d'un an, nous envisageons le remplacement de l'instrument financier. En outre, les asset managers externes sont contactés chaque année afin de proposer de nouveaux produits pour le processus de sélection, lesquels sont contrôlés conformément à notre méthodologie climatique et intégrés s'ils sont jugés appropriés. La méthodologie climatique développée par PostFinance est contrôlée chaque année par un groupe consultatif externe. Si le groupe consultatif identifie un potentiel d'amélioration, il émet des recommandations que PostFinance peut mettre en œuvre. Les adaptations, le potentiel d'amélioration identifié et la décision de mise en œuvre sont documentés.

Groupe consultatif E- gestion de patrimoine Durable

Le groupe consultatif se compose de quatre expertes et experts.

- Vivien Büchler-Bezzola, la Poste, co-responsable Corporate Responsibility. Domaines de spécialité: développement d'entreprise durable, gestion de la transformation, gestion du climat, des objectifs à la mise en œuvre
- Michael Diaz, Wavestone, consultant principal, domaines de spécialité: investissement durable, sélection de fonds de tiers
- Fabian Etter, SwissCleantech, co-président, domaines de spécialité: objectifs Zéro émission nette pour le climat des entreprises suisses, évolutions réglementaires
- Eleanor Willi, rezonanz, CEO, domaines de spécialité: dialogue avec les entreprises et exercice du droit de vote, analyse de fonds de tiers sur la base de données de stewardship

Le groupe consultatif se réunit au moins deux fois par an et se concentre principalement sur la vérification de la «méthodologie climatique» de PostFinance. Le groupe consultatif n'a aucune compétence de décision ni pouvoir d'édicter des instructions vis-à-vis de PostFinance.

Publication des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif Zéro émission nette pour le climat (2050)

Les indicateurs climatiques pertinents sont publiés dans les rapports ESG et Swiss Climate Score. En outre, les clientes et les clients ont la possibilité de consulter ces indicateurs dans e-finance. Les chiffres clés présentés servent à garantir la transparence et doivent permettre de suivre l'évolution vers l'objectif Zéro émission nette pour le climat (2050). Les asset managers externes n'utilisent pas obligatoirement les mêmes indicateurs climatiques et de durabilité pour la construction et le monitoring de leurs instruments financiers.

Disclaimer

Le présent document est une **publicité**.

Les informations et affirmations qu'il contient ont un but uniquement informatif et ne sauraient constituer ni une invitation à soumettre une offre, ni une demande, une proposition ou une recommandation de souscrire une prestation, d'acheter/de vendre des titres ou d'autres instruments financiers, ou d'exécuter une transaction. Les présentes informations ne tiennent pas compte d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire précis, et ne constituent par conséquent pas une base appropriée pour des décisions d'investissement. Nous vous recommandons donc de consulter votre conseiller fiscal ou financier avant d'effectuer un quelconque investissement. Le cours, la valeur et le produit des placements peuvent fluctuer. Les investissements dans des instruments financiers sont soumis à certains risques et ne garantissent ni la préservation du capital investi ni un accroissement de la valeur. Les services d'investissement et les instruments financiers offerts par PostFinance SA ne sont ni proposés, ni vendus, ni livrés aux U.S. Persons et aux personnes domiciliées ou imposables en dehors de la Suisse.

PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne

Téléphone +41 58 448 14 14
www.postfinance.ch